



du 18 septembre
au 31 octobre

▼ PUBLICITE

Dessine-moi la
en Méditerranée
de Je

Le CIO veut réformer le processus de candidature aux Jeux olympiques

LEMONDE.FR Avec AFP | 07.10.09 | 18h04 • Mis à jour le 07.10.09 | 18h53

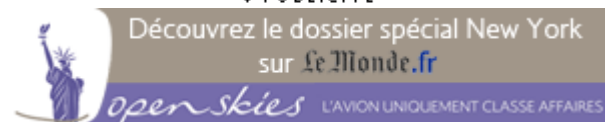
Le Comité international olympique (CIO) a pour projet de modifier le processus de candidature à l'organisation des JO dans le but d'enregistrer des candidatures de meilleure qualité et accessoirement d'alléger les charges financières des villes.

Le président du CIO, Jacques Rogge, à la tête d'une équipe en faveur de cette évolution, envisage donc de *"raccourcir voire supprimer"* la période de flou durant laquelle une ville n'est pas officiellement candidate. *"Les villes intéressées recevraient un cahier des charges avant d'obtenir ou non le statut de candidat"*, a expliqué le président. *"Ces prérequis informeraient les candidates potentielles des conditions qu'elles auraient à remplir. Et cela empêcherait probablement des candidates qui n'ont pas les reins assez solides de s'engager à la légère"*, a pour sa part estimé Denis Oswald, membre du comité exécutif. En résumé, les candidats sauraient s'ils ont une chance d'être retenus avant d'engager trop de frais.

Actuellement, les villes intéressées versent 150 000 dollars (102 000 euros) pour acquérir le statut de *"requérantes"* et doivent attendre plus de six mois avant d'être déclarées *"candidates"*. Une fois ce palier atteint, les villes doivent cette fois verser 500 000 dollars (340 000 euros). Des sommes toutefois ridicules au regard du coût d'une campagne olympique. Tokyo aurait ainsi dépensé entre 160 et 180 millions de dollars (entre 108 et 122 millions d'euros), pour échouer au second tour lors du vote qui a attribué les JO 2016 à Rio, vendredi 2 octobre 2009 à Copenhague.

En juin 2008, lors de l'étape précédant le vote danois, le CIO avait éliminé Prague, Doha et Dubaï. Trois villes qui avaient pourtant entamé une campagne et investi durant près d'un an. Cette mesure, qui n'est encore qu'une proposition et doit être validée par la commission exécutive du CIO, ne s'appliquera pas aux candidatures aux JO d'hiver 2018. La date limite pour le dépôt des dossiers des requérantes est en effet fixée au jeudi 15 octobre 2009.

▼ PUBLICITE



Le Monde.fr

- » A la une
- » Archives
- » Examens
- » Météo
- » Emploi
- » Newsletters
- » Talents.fr
- » Le Desk
- » Forums
- » Culture
- » Carnet
- » Voyages
- » RSS
- » Sites du
- » Opinions
- » Blogs
- » Economie
- »
- » Le Post.fr
- » groupe
- Immobilier
- Programme

Le Monde

» Abonnez-vous au Monde à -60%



Abonnez-vous au Monde.fr - 6€ [visitez Le Monde.fr](#)

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV |